Annonces légales et officielles

utes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau

lics et privés

edure adaptée sup. à 90 000 €

L'ABRI FAMILIAL

AVIS DE MARCHÉ

de l'acheteur
ur : L'Abri familial.
d'identification : Siret.
fication : 45620354600027.

n
ments de la consultation : https://demat-ampa.fr
consultation : AFA-MOE-2025-01
IDUZIES.
: promotion@abri-familial.fr
ntact : 06 77 64 33 22.

edure adaptée.
réception des plis : mercredi 15 janvier 2025 à 14 h 30.
du marché
ultation:MOE GUJAN MESTRAS - MR.
00000.
n du marché : 33.

complémentaires

L'ABRI FAMILIAL

AVIS DE MARCHÉ

de l'acheteur
ur : L'Abri familial.
d'identification : Siret.
fication : 45620354600027.

n
ments de la consultation : https://demat-ampa.fr
consultation : AFA-GEO-2025-01-MART.
IDUZIES.
: promotion@abri-familial.fr
ntact : 06 77 64 33 22.

lure adaptée.
réception des plis : mercredi 15 janvier 2025 à 14 h 30.
du marché
ultation MOE MARTILLAC - MR.
00000.
n du marché : 33.

complémentaires

ratifs et judiciaires

ues

Commune de Lapouyade

AVIS AU PUBLIC

que relative au projet de déplacement
e l'assiette du chemin rural n° 8

15 novembre 2024, le maire de Lapouyade a ordonné l'ouverture
le projet d'aliénation du chemin rural n° 8.
ame CHARLES, ingénieur EDF retraité, a été désigné comme

maire du lundi 13 janvier 2025 au lundi 27 janvier 2025, aux jours
rture au public : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de
à 16 h 30.
Enquêteur tiendra une permanence en mairie :
de 9 h à 11 heures ;
de 14 h 30 à 16 h 30 ;
de 14 h 30 à 16 h 30.
ulte, les observations éventuelles pourront être consignées sur le
en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au
l'adresse du lieu, 167, avenue du Verdun, 33820 Lapouyade, où se
.
ions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du
mis en mairie.

Autres avis

LA CALI

Communauté d'Agglomération du Libournais

PUBLICATION DISPOSITIF DÉLIBÉRATION

Par application des dispositions de l'article L. 2121-24 du code général des collectivités territoriales, le dispositif de la délibération n° 2024.11.336 en date du 13 novembre 2024 relative à l'attribution du contrat de délégation de service public relatif à la gestion du multi accueil «Farandole» situé sur la commune d'Arveyres fait l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.
Ladite délibération prévoit que :
Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2027.
La rémunération du délégataire se compose de la perception directe des recettes ainsi que d'une contribution forfaitaire de La Cali.
- Dépenses TTC pour la durée totale du contrat : 1 057 410 € dont 63 502 € de redevance d'occupation du domaine public
- Recettes TTC :
• Recettes perçues auprès des usagers : 184 802 €
• Recettes perçues auprès des partenaires : 590 368 €
• Contribution financière forfaitaire de La Cali : 322 239 €
Le Conseil communautaire du 13 novembre 2024, à l'unanimité des 63 conseillers présents ou ayant donnés pouvoir, décide :
- d'approuver le contrat de délégation de service public pour la gestion du multi accueil «Farandole» situé sur la Commune d'Arveyres ;
- d'approuver le choix de l'association Enfance pour Tous comme concessionnaire pour la gestion du multi accueil « Farandole » situé sur la commune d'Arveyres pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2027 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre au point et signer le contrat de concession avec le candidat retenu et l'ensemble des documents y afférents.

Plan Local d'Urbanisme

APPROBATION REVISION N°2 PLU

Par délibération du 19 décembre 2024, le Conseil Municipal de la commune de Beychac et Caillau a approuvé la révision n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
Cette délibération sera affichée en Mairie de Beychac et Caillau pour une durée d'un mois à compter du 20 décembre 2024.
Conformément à l'article R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération et le dossier d'approbation sont consultables en mairie au service urbanisme (1 route de la Mairie), aux jours et heures d'ouverture (mardi mercredi jeudi 8h00-12h00 et 14h00-17h30 et le vendredi 8h00-12h00 et 14h00-17h30) ; sur le site internet de la mairie https://www.beychac-caillau.fr/ ainsi qu'en Préfecture de la Gironde.

Annonces légales

Vie des sociétés

CESSATION DE GARANTIE

La SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES «SO.CA.F.», 26 Avenue de Saffren, PARIS 15ème, fait savoir que la garantie qu'elle a accordée à:
S.A.S. INVESTIN AGENCY
STEPHANE PLAZA IMMOBILIER
64, Cours Gambetta
33400 TALENCE
SIREN: 921525754
pour les opérations de :
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE AVEC MANIEMENT DE FONDS
GESTION IMMOBILIERE
visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2024 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence HO/SP. 33 846

Publiez votre annonce légale
7 jours sur 7 - 24 h sur 24
1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
2 Visualisez votre avis avant sa parution
3 Téléchargez votre attestation de parution
Paiement en ligne sécurisé
Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest
SUD OUEST

CESSATION DE GARANTIE

Sur la demande de :
S.A.S. 2MI CIBLE & PRO,
3 place Saint-Pierre,
33000 Bordeaux
SIREN: 848455432
la garantie qui lui a été accordée par la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES ET FINANCIÈRES «SO.CA.F.», 26 avenue de Saffren, Paris 15ème, pour les opérations de :
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE - NON DETENTION DE FONDS
visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2024 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence VG / SP. 32 846

CESSATION DE GARANTIE

VG/SP. 30 777
Sur la demande de :
S.A.R.L. IMMOBILIER COEUR DE BASSIN,
1 avenue Jean-Sébastien Bach,
33510 Andernos-les-Bains,
SIREN: 815019635
la garantie qui lui a été accordée par la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES ET FINANCIÈRES «SO.CA.F.», 26 avenue de Saffren, Paris 15ème, pour les opérations de:
GESTION IMMOBILIERE
visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2024 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence VG / SP. 30 777.
Dépendant, la SO.CA.F. continue d'accorder sa garantie à l'intéressé(e) pour les opérations de :
- TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE - NON DETENTION DE FONDS

CESSATION DE GARANTIE

Sur la demande de :
S.A.S.U. ENTREPRISE F.LABAT
9 rue de Condé, 33064 Bordeaux Cedex
SIREN: 500664362
la garantie qui lui a été accordée par la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES ET FINANCIÈRES «SO.CA.F.», 26 avenue de Saffren, Paris 15ème, pour les opérations de :
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE - NON DETENTION DE FONDS
visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2024 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence VG / SP. 31 717

CESSATION DE GARANTIE

Sur la demande de :
S.A.S.U. ARCHIPEL
44 rue Paulin, 33000 Bordeaux
SIREN: 842753198
la garantie qui lui a été accordée par la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES ET FINANCIÈRES «SO.CA.F.», 26 avenue de Saffren, Paris 15ème, pour les opérations de :
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE - NON DETENTION DE FONDS
visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2024 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence HO/SP. 32 317

SABRINA PLAISANCE COIFFURE

CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 20/12/2024, il a été constitué une SARLU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SABRINA PLAISANCE COIFFURE
Objet social : Exploitation d'un salon de coiffure mixte, achat et vente de produits se rattachant à la coiffure et à l'entretien du cheveu.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, mobilières, immobilières ou industrielles, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.
Siège social : 14 Allée des Eglantiers, 33260 LA TESTE DE BUCH
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
Gérance : Mme MEUDIC BASILE SABRINA 14 Allée des Eglantiers 33260 LA TESTE DE BUCH

SABRINA MEUDIC BASILE

CESSATION DE GARANTIE

La SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES «SO.CA.F.», 26 Avenue de Saffren, PARIS 15ème, fait savoir que la garantie qu'elle a accordée à:
S.A.R.L. ACHETER DU NEUF.COM
36 bis cours de Verdun
33000 BORDEAUX
SIREN: 751189110
Succursale(s) :
- 9 rue de la Négresse 64200 BIARRITZ
- 93 bld Haussmann 75008 PARIS
- 4 allée Catherine de Bourbon 64000 PAU
- 18 avenue Foch 94100 ST MAUR DES FOSSES
- 84 rue des Templiers 59000 LILLE
- 34 rue du Languedoc 31000 TOULOUSE
pour les opérations de :
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE - NON DETENTION DE FONDS
GESTION IMMOBILIERE
visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2024 à minuit.
Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence HO/SP. 33 873